



## QUOI FAIRE PENDANT LES FÊTES ?

### Butte à glisser

Voici l'horaire du prêt de tubes pour la butte à glisser **selon les conditions de neige** :

- Les 22, 23, 24 décembre de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30
- Samedi 25 décembre fermée
- Dimanche 26 décembre de 10 h à 17 h
- Les 27, 28, 29, 30 et 31 décembre de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30
- Samedi 1<sup>er</sup> janvier fermée
- Dimanche 2 janvier de 10 h à 17 h
- Les 3, 4, 5, 6 et 7 janvier de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30
- Les 8 et 9 janvier de 10 h à 17 h



### Patinoires extérieures

Surveillez l'ouverture des patinoires, nos employés mettent tous les efforts pour les rendre praticables. Donc, si Dame Nature continue d'être de notre côté, vous pourrez profiter des emplacements suivants :

- Parc aux quatre vents (25, rue Saint-Sauveur)
- Parc Jean-Paul-Ferdais (69, rue des Merisiers)
- Parc Gérard-Régner (55, rue Potvin-Lazure)
- Parc Joly (186, rue Lemieux)



### À l'aréna

Vous devez obligatoirement vous inscrire aux activités, car le nombre de participants est restreint afin de respecter les mesures de la direction de santé publique. Réservation: [csrjq.com](http://csrjq.com)

#### Patins libre – Gratuit

- 23 décembre de 17 h à 18 h
- 24 décembre de 11 h à 12 h
- 25 décembre fermé
- 26 décembre de 13 h à 14 h
- 27 décembre de 18 h à 19 h
- 28 décembre de 16 h à 17 h
- 29 et 30 décembre de 16 h à 17 h
- 31 décembre de 11 h à 12 h
- 1<sup>er</sup> janvier fermé
- 2 janvier de 13 h à 14 h

#### Hockey libre – Coût : 7 \$ / personne.

- 23 et 24 décembre de 16 h à 17 h
- 25 décembre fermé
- 26 décembre de 14 h à 15 h
- 28, 29 et 30 décembre de 15 h à 16 h
- 31 décembre de 10 h à 11 h
- 1<sup>er</sup> janvier fermé
- 2 janvier de 14 h à 15 h

### COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Prenez note que nous ferons la collecte des sapins naturels le **7 janvier 2022**.

Ils doivent être dépourvus de toutes décorations et déposés sur le bord de la rue de façon à ne pas nuire à la circulation.



L'Écho DE SAINT-RÉMI

Ville de Saint-Rémi  
un complexe de cultures



# L'Écho

## DE SAINT-RÉMI

Le 23 décembre 2021  
VOL. 25 N° 50

## LA VILLE VOUS INFORME...



Joyeuses fêtes !



**Prochaines séances  
du conseil municipal**  
17 / 01 / 2022

**Prochaine séance  
de la cour municipale  
à huis clos**  
20 / 01 / 2022 à 9 h et  
13 h 30

**Mairie**  
450 454-3993  
105, rue de la Mairie,  
Saint-Rémi QC J0L 2L0

**Heures d'ouverture**  
du lundi au jeudi de  
8 h à 12 h et de  
13 h à 16 h 30  
Vendredi de 8 h à 13 h

**Bibliothèque**  
450 454-3993, poste 2419

**Heures d'ouverture**  
Mardi et mercredi  
de 14 h à 20 h  
Jeudi et vendredi de  
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h  
Samedi de 10 h à 16 h

**Écocentre**  
Fermé pour l'hiver

**Loisirs / centre  
communautaire**  
450 454-3993, poste 5345

**En cas d'urgence**  
En dehors des heures  
d'ouverture, composez le  
310-4141 ou le 9-1-1

**Déneigement routes  
numérotées**  
514 990-5351

**Info-neige**  
450 454-5112

*Nos meilleurs vœux pour 2022  
Nous vous souhaitons une excellente année.  
Prenez bien soin de vous et de vos proches.*

*Les membres du conseil municipal*

### RAPPEL - STATIONNEMENT HIVERNAL

Le stationnement de nuit (23 h à 6 h) est permis **SAUF** lors d'une opération de déneigement et/ou de déglacage. Pour savoir si le stationnement est permis ou interdit, vous devez vous informer quotidiennement **dès 17 h** via :

[saint-remi.ca](http://saint-remi.ca) (page d'accueil) ou la ligne INFO-NEIGE au 450 454-5112



## NOUVELLES EN BREF DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance ordinaire du 20 décembre, le Conseil a, entre autres :

- autorisé des crédits aux organismes ayant un bail au centre communautaire selon leur période d'inactivité en 2021 :
  - équivalent à 12 mois de location aux 3 organismes suivants, soit : le Club FADOQ St-Rémi, le Club Optimiste St-Rémi Inc. ainsi que les Chevaliers de Colomb.
  - équivalent à 2 mois de location à l'organisme Apprendre en cœur.
- pris connaissance des versions définitives des 2 rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations. Ceux-ci confirment que la Ville de Saint-Rémi est conforme en tout point.;
- étudié la demande de dérogation mineure en vue de la construction d'un bâtiment sur la rue Sainte-Famille (Projet Vents d'Espoir) et à décider de :
  - permettre la présence d'un transformateur électrique en cours avant, et ce, conditionnellement à l'implantation d'un écran végétal durable devant celui-ci permettant de la dissimuler son impact visuel à partir de la rue;
  - refuser la présence de conteneur à déchets hors-sol en cour avant et à 1,20m de la ligne latérale.
- accepté la demande de dérogation mineure au 102, rue Lachapelle Est afin de permettre certains empiètements dans le triangle de visibilité;
- refusé les demandes de modifications au règlement de zonage visant à permettre :
  - la construction de 14 bâtiments de 3 étages de 8 logements et 4 bâtiments de 4 logements, soit un total de 128 logements, dans la zone HAB.45 (avenue des Jardins);
  - des activités d'entreposage extérieur sur une partie de lot des zones COM.06 et HAB.01 (502, rang Notre-Dame).
- approuvé les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vue de permettre la construction :
  - d'un bâtiment d'habitation multifamilial de 6 logements sur 2 étages à l'intersection des rues Sainte-Famille et Saint-Rémi;
  - d'un bâtiment d'habitation multifamilial de 3 logements sur 2 étages au 186, rue Saint-André.

## AVIS PUBLIC RÈGLEMENT NUMÉRO V680-2021-05

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue 20 décembre 2021, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V680-2021-05	Règlement amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements	Modification au normes particulières relatives au stationnement P12 : <i>Entre 6 h et 23 h, stationnement limité à 2 heures.</i>

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, et accessible sur le site Internet de la Ville à [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca), où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 23 décembre 2021  
 Patrice de Repentigny, notaire  
 Greffier

## TAXATION 2022 Informations importantes concernant la taxation



### Compensation pour la collecte des déchets (incluant les matières recyclables) :

Afin de pouvoir bénéficier d'une exemption de paiement pour la collecte d'ordure et/ou de recyclage sur votre compte de taxes annuel, vous devez fournir à la Ville une preuve de contrat conclu avec un entrepreneur privé ou une facture datée de 2022 avant **le 28 janvier 2022**.

Advenant que la preuve donnant droit à l'exemption soit reçue après le 28 janvier 2022, mais avant la date du premier versement soit le **15 mars 2022**, l'exemption sera appliquée sur les trois derniers versements. Cependant, si nous recevons la preuve après le 15 mars 2022, l'exemption ne sera pas applicable pour l'année 2022.

Les comptes de taxes 2022 seront payables en quatre versements lorsque le total de ces taxes atteint 300 \$. Les versements sont égaux et sont exigibles aux dates suivantes : 15 mars, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> août et 3 octobre.

## CONFÉRENCE VIRTUELLE : PRÉVENIR ET VAINCRE LA CYBERDÉPENDANCE, AVEC DRE NADIA

Mercredi 19 janvier à 19 h

L'évolution rapide de la technologie nous a permis d'avoir accès au web partout et en tout temps. Mais une surconsommation de contenus numériques, chez les jeunes comme chez les adultes, peut mener à la cyberdépendance. Au cours de cette conférence, Dre Nadia abordera la question des facteurs de risque et des signes précurseurs de la cyberdépendance, ainsi que des conséquences pour ceux qui en souffrent et leurs proches. Évidemment, les meilleures façons de prévenir ce problème seront exposées en détail, ainsi que les ressources vers lesquelles on peut s'orienter lorsqu'un proche est déjà pris dans le piège de la cyberdépendance.

Inscription : en ligne en [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca) ou par téléphone au **450 454-3993, poste 2**.



## HEURE DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi 15 janvier à 10 h 15 et 11 h

L'heure du conte est une activité qui invite les enfants (à partir de 2 ans) à plonger dans le monde magique du livre et de la lecture! Au programme : lecture d'une histoire en mode interactif, suivie d'activités ludiques en lien avec le thème de l'animation.

Thématique de ce mois-ci : Chevaliers et princesses

Inscription : [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca) ou par téléphone au **450 454-3993, poste 2**



## HORAIRE DES FÊTES



### Mairie

Les bureaux municipaux seront **fermés dès midi le 23 décembre jusqu'au 2 janvier** inclusivement.

En cas de situation d'urgence, contactez le **310-4141**.

### Bibliothèque

Veuillez noter que la bibliothèque municipale sera fermée **dès midi le 23 décembre jusqu'au 3 janvier** inclusivement. La chute à livres ne sera pas accessible durant cette période. Les abonnés pourront continuer d'utiliser le prêt numérique en visitant notre catalogue à l'adresse <http://saint-remi.inlibro.net>.